



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le **DIX JUIN A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

### Présents

Daniel VAILLEAU, *Maire*, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, *Adjoint au Maire*, James FLAESCH, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Agnès LOTRAM, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Marie-Hélène NIVET, Denis BRIAND, Christel MENANTEAU, *Conseillers Municipaux*.

### Absents excusés

Pascal LAFFARGUE, Olivia EYCHENNE, Hélène PIGEONNIER.

### Absents-Procurations

Jacqueline FUMOLEAU (Procuration : Daniel VAILLEAU)  
Alain MORISSET (Procuration : Bérangère GILLE)  
Béatrice LARREA (Procuration : Christel MENANTEAU)

Secrétaire de séance : Agnès LOTRAM

Date de la convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Pouvoirs : 3



<b>Numéros</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>Feuillets</b>
-	Présents, Absents, Procurations	14 0105
-	Sommaire	14 0105
-	Ordre du jour	14 0106
	Grille des délibérations	14 0105
-	Compte-rendu	14 0106 – 14 0107
-	Grille des signatures	14 0107
<b>Délibérations</b>		
56/2014	Personnel recrutement temporaire d'un Agent développement local	14 0108



## **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Salle Europe**  
**Mardi 10 Juin 2014 à 19 H**

### **Ordre du jour**

#### **I - PERSONNEL**

1 – Recrutement temporaire d'un Agent développement local

#### **II - QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire,  
Daniel VAILLEAU

## Compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

### I - PERSONNEL

#### 1 – Recrutement temporaire d'un Agent développement local

Monsieur Pascal **OLIVO**, *Adjoint délégué aux Finances et du Personnel*, expose aux membres du Conseil Municipal que pour assurer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine 2014-2015 et conforter le lien avec les associations, il convient de procéder au recrutement temporaire, conformément à l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, d'un agent de catégorie B, à temps complet, pour une durée de douze mois, le plus rapidement possible compte tenu des échéances à venir. En effet, un nouveau dispositif d'organisation des rythmes de l'enfant doit être communiqué aux familles au plus tard le 4 juillet prochain.

Afin de répondre aux attentes de l'équipe municipale et des associations, à la fois dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que dans le domaine de la médiation sociale, auprès des acteurs locaux, les fonctions confiées à l'agent seront les suivantes :

#### Dénomination :

Agent développement local -réseaux éducatif et associatif

#### Missions :

- Mise en place des animations et coordination du projet éducatif territorial,
- Création, développement et administration du réseau éducatif et associatif communal,
- Actions envers les acteurs locaux au titre de la démocratie locale.

#### Diplôme : niveau IV

#### Rémunération :

L'agent sera rémunéré sur un grade équivalent de catégorie B à l'indice brut 497 indice majoré 428.

Un débat s'engage.

Madame Christel **MENANTEAU** demande si ce poste est en prolongement de celui précédemment existant, pourquoi ne pas avoir fait appel à *Angoul'Loisirs*, de plus elle s'interroge sur le coût budgétaire.

Monsieur Pascal **OLIVO** indique que le profil du poste correspond aux choix politiques définis prioritaires et annoncés lors de la campagne. Il intègre des missions liées à l'éducation, à la vie associative et à la démocratie locale.

Par ailleurs, le poste a déjà été budgété en 2014, une participation de la Caisse d'Allocations Familiales sur la partie Enfance/Jeunesse sera attribuée au titre du contrat signé avec la Commune dans le cadre de la démarche du Projet Educatif Local (PEL).

Monsieur le **Maire** précise que le nouveau dispositif est piloté par la Commune conformément aux engagements de l'équipe municipale. Il a été validé d'une manière unanime par le conseil des écoles et a reçu le soutien des enseignants, des parents d'élèves et des associations.

L'emploi des temps d'activités périscolaires se décompose :

- ✚ Ecole Maternelle : 45 mn ou 1 H par jour à l'école maternelle
- ✚ Ecole Élémentaire : 45 mn sur deux jours (Mardi et Jeudi) et en 1 H 30 sur deux jours (Lundi et Vendredi).

La mise en place d'ateliers doit faire l'objet d'un travail durant la première quinzaine de juillet afin que la nouvelle organisation soit communiquée au plus tôt.

Monsieur le Maire indique que le montant du dispositif est de 60.000 € /an. Angoul'Loisirs est un partenaire privilégié. C'est une action prioritaire pour l'équipe municipale, le pilotage sera assumé directement par la Commune. Une évaluation des impacts sera réalisée avec des indicateurs définis dans le Projet Educatif Territorial (PEDT), le but étant de favoriser l'intégration scolaire, augmenter l'offre éducative et de s'adresser au plus grand nombre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le recrutement temporaire de l'agent de développement sous 15 jours, sur une période d'un an, conformément aux caractéristiques du poste (équivalent Catégorie B, Indice Brut 497 et Indice Majoré 428)
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'engagement

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

Une réunion publique sur les **rythmes scolaires** se tiendra le 23 Juin prochain à 20 H 30, Salle Europe.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu impérativement le 20 Juin à 19 H sur convocation de Madame la Préfète pour élire quinze délégués et cinq suppléants qui participeront au scrutin pour les **élections sénatoriales**.

Une réunion publique sur le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** se tiendra le 19 Juin à 20 H 30, Salle Europe. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle interviendra désormais comme co-pilote avec le Conseil Général dans ce dossier, plusieurs réunions de travail sont programmées, l'objectif étant que les travaux débutent en 2015.

La rencontre avec le Personnel et le Conseillers municipaux est prévue le 17 Juin à 18 H.

La date de la fête de la musique est confirmée à savoir le 20 Juin prochain.

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée à dix-neuf heures trente.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Adjoint	
Pascal OLIVO	Adjoint	
Agnès FRIEDMANN	Adjoint	
Gérard CEZARD	Adjoint	
Pascale DAVID	Adjoint	
Catherine LEPESANT	Adjoint	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Adjoint	
Marcel SYLVESTRE	Conseiller Municipal délégué	
James FLAESCH	Conseiller Municipal délégué	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Agnès LOTRAM	Conseillère Municipale/Secrétaire	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Denis BRIAND	Conseiller Municipal	
Christel MENANTEAU	Conseillère Municipale	